



MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°16 Réunion du 07 Avril 2026

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Raymond LASSERRE – Gaëtan RESTIFO – Salem SOUSSI

RAPPEL

PAIEMENT FRAIS D'ARBITRAGE :

Tous les clubs doivent s'acquitter du paiement des frais avant le début de chaque rencontre.

Tout manquement à cette obligation **sera sanctionné d'une amende forfaitaire de 50 euros.**

Les frais d'arbitrage du championnat **Futsal U15 s'élève à 42,00€.**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE :

Conformément aux dispositions de l'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est obligatoire dans toutes les compétitions du District. Tout manquement à cette obligation **sera sanctionné d'une amende de 50 euros**.

Nous vous prions, en cas de problème de FMI, de bien vouloir nous envoyer un courriel expliquant les raisons du dysfonctionnement de la tablette, ainsi que la feuille de match papier.

Les responsables de clubs de futsal je vous demande de bien respecter le calendrier des championnat et Coupe Côte Azur.

Article 30 des règlements sportifs :

« Tout club demandant un changement doit joindre à sa demande l'accord écrit de son adversaire. Le montant des frais prévus au Règlement Amendes et Finances est débité du compte du club ouvert dans les livres du DCA. Si ces prescriptions ne sont pas observées au moins huit jours avant la date prévue, la désignation primitivement fixée est maintenue. La date de la rencontre concernée peut être avancée mais en aucun cas reculée. »

Afin de pouvoir organiser les finales des Compétitions Futsal le 14 juin 2026, les journées du championnat U14/U15 et de la CCA Seniors sont avancées.

Championnat Futsal U15

- **Journée n°6 prévue le 23 mai avancée au samedi 25 avril**
- Rencontre n°55021909 ENA / VENCE FUTSAL
- Rencontre n°55021908 FC FELLOW / ASM FUTSAL

- **Journée n°7 prévue le 30 mai avancée au samedi 2 mai**
- Rencontre n°55021912 VENCE FUTSAL / FC FELLOW
- Rencontre n°55021911 NICE FUTSAL CLUB 1 / ENA

- **Journée n°8 prévue le 06 juin avancée au samedi 09 mai**
- Rencontre n°55021914 ASM FUTSAL / VENCE FUTSAL
- Rencontre n°55021915 FC FELLOW / NICE FUTSAL CLUB 1

- **Journée n°9 prévue le 13 juin avancée au samedi 16 mai**
- Rencontre n°55021917 ENA / FC FELLOW
- Rencontre n°55021918 NICE FUTSAL CLUB 1 / ASM FUTSAL

- **Journée n°10 prévue le 20 juin avancée au samedi 23 mai**
- Rencontre n°55021920 VENCE FUTSAL / NICE FUTSAL CLUB 1
- Rencontre n°55021921 ASM FUTSAL / ENA

Possibilité d'organiser les rencontres durant la semaine précédant la date prévue le samedi.

Les demies finales se joueront le samedi 06 juin (Lieu et horaire à définir).

La finale se jouera le dimanche 14 juin (Lieu et horaire à définir).

Championnat Futsal Seniors D1

- **Dates et horaire des rencontres de la journée n°21**
- Rencontre n° 54729129 FC FELLOW / ASM FUTSAL 3 fixé le 27 avril à 20H00
- Rencontre n° 54729128 HESSAI 06 / ACA CANNES LE 27 avril à 21H00
- Rencontre n° 54729133 NICE FUTSAL CLUB / VENCE FUTSAL fixé le 04 mai à 21H00

COUPE COTE D'AZUR FUTSAL SENIORS

- **Journée n°3 prévue le 18 mai avancée au 11 mai**
- Rencontre n°55128513 INTER CANNES / HESSAI 06
- Rencontre n°55128512 MANDELIEU FUTSAL / VENCE FUTSAL
- Rencontre n°55128468 ACA CANNES / CANNES FUTSAL
- Rencontre n°55128467 ASM FUTSAL / FREJUS FUTSAL CLUB
- Rencontre n°55128466 NICE FUTSAL CLUB 2 / ENA

- **Journée n°4 prévue le 25 mai avancée au 18 mai**
- Rencontre n°55128516 FC FELLOW / INTER CANNES (Rencontre jouée le 25/04/2026)
- Rencontre n°55128514 VENCE FUTSAL / HESSAI 06
- Rencontre n°55128470 ENA / ASM FUTSAL
- Rencontre n°55128471 NICE FUTSAL CLUB 2 / ACA CANNES
- Rencontre n°55128469 FREJUS FUTSAL CLUB / CANNE FUTSAL

- **Journée n°5 Prévues le 01 juin avancées au 25 mai**
- Rencontre n°55128517 MANDELIEU FUTSAL / FC FELLOW
- Rencontre n°55128519 VENCE FUTSAL / INTER CANNES
- Rencontre n°55128474 FREJUS FUTSAL CLUB / ACA CANNES
- Rencontre n°55128473 CANNES FUTSAL / ENA
- Rencontre n°55128472 ASM FUTSAL / NICE FUTSAL CLUB 2

Programmation des demi-finales la semaine du 1^{er} au 6 juin 2026 (Lieu et horaire à définir).
Programmation de la finale le dimanche 14 juin (Lieu et horaire à définir).

Le Président :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
M. Salem SOUSSI